

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz
Séance du 12 décembre 2008

Présidence : Jean ó François Meylan, président

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- Vu le rapport sur le budget 2009 établi par la Municipalité en date du 11 novembre 2008
- Ouï le rapport de la Commission des Finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'approuver le budget 2009 tel que présenté par la Municipalité :

- recettes budgétées :	fr. 6'713'014.00
- charges brutes budgétées :	fr. 7'451'869.00
- excédent de charges	fr. 738'855.00
- total des amortissements budgétés	fr. 415'700.00

Ainsi délibéré en séance du 12 décembre 2008

Le Président :
Jean ó François Meylan

la secrétaire :
Isabelle Chevalier

Extrait conforme, attesté, la secrétaire :
